

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

N° 39-2011

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAÛZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAÛZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEEVERS Cornélia), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDE : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion à l'ALFA 32 (Association de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle la compétence dont dispose désormais la Communauté de Communes du Bas-Armagnac en matière agricole à savoir : le soutien à « des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions et des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire ».

Au regard du besoin de coordination dans le domaine de la lutte contre les fléaux agricoles et des dégâts récurrents lors d'épisodes de grêle, il propose que la communauté de communes adhère à l'ALFA 32. Cette association est elle-même adhérente à l'ANELFA (Association Nationale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques).

L'adhésion à l'ALFA 32 est évaluée à environ 10 000 € pour 2011.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE, d'adhérer à l'ALFA 32 à compter de 2011,

DESIGNE, Pierre GUICHANNE, Michel BRAZZALOTTO, Bernard TOUTON et Eric ARTIGOLE comme administrateurs représentant la Communauté de Communes.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

TELETRANSMIS LE

28 SEP. 2011



Pour extrait certifié conforme,
et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Pierre GUICHANNE.